

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-09-048****Coopération décentralisée : Madagascar territoires volontaires : convention de partenariat tripartite**

Considérant l'avis favorable du comité de sélection concernant le dossier déposé par Guingamp-Paimpol Agglomération dans la cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 4 du programme Territoires Volontaires (en date du 10 juin 2025), qui propose un accompagnement « clés en main » aux collectivités territoriales et un soutien financier renforcé de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile, pour leur faciliter l'accès au volontariat international ;

Considérant qu'il s'agit pour Guingamp-Paimpol Agglomération de continuer à renforcer les actions de coopération décentralisée engagées depuis 15 ans avec des communes rurales de la Région du Bongolava à Madagascar, au travers le volontariat international ;

Considérant que le projet prévoit la réalisation d'une mission de volontariat d'un-e service civique malgache ;

Considérant que le financement du projet d'un montant total de 15 918,64 euros sera assuré à 37 %, par Guingamp-Paimpol Agglomération, soit un montant de 5 859,40 euros ;

Considérant la convention de partenariat tripartite pour la mise en œuvre du projet (jointe en annexe) entre Guingamp-Paimpol Agglomération, le Consortium VIES breton (Réseau Bretagne Solidaire) et France Volontaires ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Approuve les termes de la convention de partenariat tripartite pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates de l'AMI 4 du programme Territoires Volontaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

